

## **COMpte RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire, à la mairie de BOURNEAU, sous la présidence de M. GUIGNARD Gérard, Maire.

Présents : GUIGNARD Gérard, BRETON Claude, GUILMINEAU Mireille, EON Gilles, PAGENAUD Hélène, BAUDOUIN Bernard, BONAMY Lisa, BILLY Florence, DERVIN Thierry, GELOT Cecilia, GOIS Jean-Baptiste, LABOUREUX Delphine, LETHEUL Michel, NAULEAU Julien, VINCENT Joël.

Secrétaire de séance nommé par le Conseil : Gilles EON

A l'ouverture de la séance, le Conseil accueille les trois enfants élus au Conseil Municipal des Enfants : Cyloë GRIFFON, Calie HÉRISSÉ et Louane NAULEAU.

Un tour de table est fait pour présentation et un échange a lieu pendant lequel le Conseil des Enfants exprime ses intentions et projets pour 2025-2026.

Les 3 enfants quittent la séance à 20h30.

Délibérations votées par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**1. – APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de conseil du 30 octobre 2025, après avoir apporté des corrections, dans les Questions diverses, sur le point Commission culture de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

**2. – PREND NOTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en fonction des délégations attribuées au maire par le conseil municipal :

- Un devis de Romain Informatique pour le remplacement du switch mairie pour séparer le réseau mairie de celui de la salle polyvalente + bibliothèque pour un montant de 429.90 € TTC,
- Un devis de Romain Informatique pour un téléphone fixe avec carte SIM pour le Foyer des Jeunes, d'un montant de 84.90 € TTC,
- Un devis de Romain Informatique pour un téléphone fixe avec carte SIM pour la Salle polyvalente, d'un montant de 84.90 € TTC,
- Un 1<sup>er</sup> devis de PROCOM pour le tirage du bulletin municipal 2025 – 36 pages, d'un montant de 973.50 € TTC,
- Un 2<sup>è</sup> devis de PROCOM annulant et remplaçant le 1<sup>er</sup> pour le bulletin municipal 2025 en 40 pages, pour un montant de 1 087.90 € TTC,
- Un devis de LIRE DEMAIN pour l'école L'Orée du Bois, d'un montant total de 222.23 € TTC
- Un achat à CHAUSSON MATÉRIAUX de sable, de ciment et caroplatre pour le logement locatif 17 rue du Château, d'un montant total de 120.02 € TTC
- Un devis de la SELARL Aurélien LAJOIE, Commissaire de justice, pour la réalisation d'un constat avant travaux, d'un montant de 348 € TTC,
- Un devis de EARL PB FLEURS d'un montant total de 995 € TTC,
- Un bon de réservation à NEW LOC pour la location d'un camion nacelle, 2 jours en janvier 2026, d'un montant de 575.34 € TTC.

**3.- DECIDE DE VERSER** une participation financière de 1 000 € à Mme Françoise NAULEAU pour la réalisation de ses travaux de ravalement de façade, qui entrent dans le cadre de l'OPAH 2020/2025 lancée par la Communauté de communes du Pays Fontenay-Vendée, sous réserve du versement d'une subvention identique par celle-ci et **DIT** que les crédits sont imputés au budget au compte 20422.

**4.- DECIDE DE VERSER** une participation financière de 1 000 € à M. Gérard MANCEAU pour la réalisation de ses travaux de rénovation extérieure, qui entrent dans le cadre de l'OPAH 2020/2025 lancée par la Communauté de communes du Pays Fontenay-Vendée, sous réserve du versement d'une subvention identique par celle-ci et **DIT** que les crédits sont imputés au budget au compte 20422.

5. - Après exposé d'un projet d'échange d'une portion du chemin communal du Pontrau contre une portion d'un chemin privé situé sur la parcelle B150 appartenant à l'Indivision LETHEUL, **APPROUVE** ce projet d'échanges, **ACCEPTE DE PRENDRE SUR LE BUDGET** de la commune, tous les frais afférents à la formalisation de cet échange, à savoir les frais de géomètre et les frais d'acte notarié, et **AUTORISE** le Maire à engager ces dépenses et signer tout document se rapportant à cette affaire.

*NB : M. Michel LETHEUL, Conseiller municipal, quitte la séance, il ne participe ni à ce débat, ni au vote.*

6. - **MODIFIE** le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre, comme suit :

	Date de délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail	Statut	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Nom de l'agent	Durée hebdomadaire du poste en H/min	Poste budgétaire	Poste pourvu/occupé	Poste vacant
Filière administrative	Délibération du 19/01/2023	Stagiaire	C	Adjointe Administrative	Adjointe administrative	PINGON Céline	35h00	1	1	
	Délibération du 19/01/2023	Titulaire	C	Adjointe Administrative	Adjointe administrative	DRAPEAU Ludivine	35h00	1	1	
Filière technique	Délibération du 07/12/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>me</sup> classe	Adjoint technique	GAUTRON Christian	35h00	1	1	
	Délibération du 23/01/2025	Contractuel	C	Adjoint technique	Adjoint technique	BERTRAND David	35h00	1	1	
	Délibération du 02/08/2021	Titulaire	C	Adjoint technique	Adjoint technique	ALEXANDRINO Victor	35h00	1	1	
	Délibération du 22/02/2007	Titulaire	C	Adjoint technique	Adjoint technique en restauration	GAUBERT Stéphanie	35h00	1	1	
	Délibération du 26/08/2019	Stagiaire	C	Adjoint technique	Adjoint technique faisant fonction d'ATSEM	RUCHO Sandrine	31h30	1	1	
	Délibération du 16/02/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	Adjoint technique – Garderie périscolaire	COIRIER Béatrice	15h00	1	1	
	Délibération du 16/12/2021	Contractuel		Adjoint technique	Adjoint technique – Aide cantinière et agent de service	JUILLET Claudie	14h00	1	1	

7.1 – **DECIDE d'approuver l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires** mis en place par le Centre de Gestion, selon les modalités suivantes :

➤ pour les agents affiliés à la CNRACL

Taux de cotisation assureur de 5,69 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties suivantes :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours,
- Longue maladie,
- Longue durée,
- Maternité, paternité, adoption,
- Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (accidents de travail et maladies professionnelles) sans franchise,
- Décès.

Taux de frais de gestion du CDG 85 pour l'ensemble des garanties : 0,12 %.

Les taux proposés sont garantis les trois premières années d'assurance (du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028), sauf évolution réglementaire qui impactera les garanties et prestations à verser. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

#### Assiette de cotisation de la collectivité

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI). La commune fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), le Supplément familial de traitement (SFT) et la totalité des charges patronales, exprimée en pourcentage (50%) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable la collectivité.

#### ➤ pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

Le taux de cotisation assureur est de 1,15 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties suivantes :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours,
- Grave maladie,
- Maternité, paternité, adoption,
- Congés d'Invalidité Imputables au Service (accidents du travail et maladies professionnelles) sans franchise.

Le taux de frais de gestion du CDG 85 est de 0,05 % pour l'ensemble des garanties citées.

Les taux proposés sont garantis les trois premières années d'assurance (du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028), sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

#### Assiette de cotisation de la collectivité

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI). La commune fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), le Supplément familial de traitement (SFT) et la totalité des charges patronales, exprimée en pourcentage (35%) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable la collectivité.

**7.2 – AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion et à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

**8. - DECIDE DE RENOUVELEZ** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le contrat de partenariat passé entre la commune de Bourneau et l'association MULTIServices, pour le remplacement ponctuel d'agents absents ou pour palier à un surcroît de travail nécessitant un renfort du personnel existant ; et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**9 - DECIDE D'ACCEPTER** l'avenant présenté par la SAS TRANSGOURMET Opérations avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026, comprenant notamment les nouveaux tarifs : 2,28 € TTC pour le déjeuner maternelle et 2,86 € TTC pour le déjeuner primaire ; et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **LOTISSEMENT RUE DE LA GARE**

La signature de la vente du lot 11 à Monsieur TEXIER est fixée au mardi 23 décembre 2025, à l'Office de L'Hermenault.

La COOP VENDÉENNE du LOGEMENT a déposé un nouveau permis de construire sur les lots 1 et 2 le 29 octobre 2025 ; l'instruction est en cours.

#### **SOLIHA – TRAVAUX DU BATIMENT COMMUNAL 1 RUE DU CHATEAU**

A la suite du dernier conseil, les travaux de finition ont été réalisés. Les 2 logements sont dorénavant habitables. La facturation définitive devrait intervenir d'ici la fin de l'année pour règlement sur le budget 2025 voté.

La recherche de locataire est en cours ; plusieurs propositions ont été reçues pour le T2, plus difficile à trouver pour le T4. La Mairie a conseillé à SOLIHA de prendre contact avec le CCAS de Fontenay le Comte pour proposer ce logement T4 à des familles.

Le Conseil suggère l'installation d'une pancarte : « à louer ».

La cabane de chantiers sera prochainement retirée pour permettre de nettoyer l'espace et aménager les extérieurs. Cette cabane sera provisoirement stockée derrière l'atelier technique.

Concernant le local de la commune destiné à un usage professionnel :

- La réparation du compteur d'eau a été effectuée par la SAUR.
- La demande de raccordement électrique est en cours de traitement par ENGIE.
- Renseignements pris auprès d'un agent immobilier sur des tarifs de location, une fourchette située entre 320 € et 370 € maximum par mois serait cohérente au vu des prix du marché. Le Conseil par mesure de précautions pour s'assurer de trouver un locataire, se prononce sur un tarif de location à 300 € / mois maximum.

Une annonce pour communiquer sur ce local est à faire paraître dans un 1<sup>er</sup> temps sur le site de la commune et sur Intramuros. Un projet d'annonce sera réalisé par la commission communication et proposé pour avis à l'ensemble du conseil.

**POINT SUR LES TRAVAUX DE L'ATELIER TECHNIQUE**

Deux devis sont présentés au Conseil :

- 1 de l'entreprise GUILBAUD concernant la réalisation de travaux pour l'écoulement des eaux usées, d'un montant de 1 497.60 € TTC
- 1 du magasin BUT pour l'achat de matériels et équipements pour l'aménagement intérieur (un frigidaire ; un four micro-ondes, une cafetière) d'un montant de 234.97 € TTC.

Le Conseil émet un avis favorable pour que ces dépenses soient inscrites sur le budget 2026.

**PROJET D'EDIFICATION D'UNE CLOTURE** derrière l'atelier technique, en limite séparative avec une parcelle mitoyenne appartenant à M. Jean-Baptiste GOIS :

Les matériaux nécessaires à cette clôture seront pris en charge par M. GOIS et la réalisation de la clôture sera effectuée par les Agents du service technique.

M. Jean-Baptiste GOIS, Conseiller municipal, ne peut participer à l'avis rendu par le Conseil, il est donc invité à sortir. Le Conseil émet un avis favorable à la réalisation de ce projet.

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE : PROJET EN COURS D'ETUDE D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE A BOURSEGUIN**

Le projet étudié par la commission voirie, en présence de M. GRELLIER de l'Agence Routière de Luçon, concerne la mise en sécurité de la rue des Fours et de la rue des Tuilleries, pour la circulation des piétons sur la RD 30 :

- Remarques de M. GRELLIER sur le plan proposé par M. Paul GIRAUD - Aménagement Ingénierie VRD :
  - Problème rue des Tuilleries au niveau de l'arrêt de bus : une modification de cette zone, avec changement de côté du chemin piétonnier des rues adjacentes, de la rue de la Combe à la rue de l'Orneau.
  - Au carrefour de la rue de l'Orneau et de la RD30, un panneau STOP pourrait être posé sur la RD 30, en venant de L'Hermenault.
  - Changement d'emplacement de la signalétique au sol de l'arrêt de bus.
- Points en cours d'étude :
  - mettre en sens unique la rue de l'Orneau, dans le sens Bourneau (rue du Logis) vers la RD 30, rue des Tuilleries,
  - interdire la traversée de Bourseguin aux véhicules poids lourds, sauf desserte locale (voir les Conseillers départementaux et le Député),
  - rester vigilant sur la gestion des eaux pluviales venant des toits (gouttières),
  - sur la RD 99, juste après le terrain de sports, sécuriser les accotements au niveau de la traversée du cours d'eau (dénivelé de + de 4m) (Une demande est en cours auprès du Département),
  - programmer l'enrobé dans la traversée de Bourseguin en 2027.

Avant toute mise en œuvre de ces changements, il conviendra d'en discuter avec les riverains concernés, une réunion publique devra être organisée.

**L'ECOLE**

Le 1<sup>er</sup> conseil d'école de l'année scolaire 2025-2026 a eu lieu le 06/11/2025, un compte -rendu a été validé par les participants.

Romain-Informatique est intervenu pour quelques réglages et ajustements sur le matériel et les équipements : câble manquant sur un ordinateur, grésillement de l'enceinte du tableau interactif,

installation du pack office sur les ordinateurs portables, réglages pour la téléphonie.

Concernant le personnel : il est à noter l'arrêt de travail de Mme Sandrine RUCHO – ATSEM depuis le 17/11 jusqu'au 19/12, elle est remplacée par M. Victor ALEXANDRINO.

La présence de M. David BERTRAND en tuilage avec M. Christian GAUTRON rend ce remplacement possible, sans nuire au programme du service technique.

Plusieurs remarques et inquiétudes ont été exprimées par des parents, concernant la surveillance des enfants pendant le temps périscolaire, il a donc été décidé conjointement avec la directrice de l'école, d'organiser une réunion afin d'effectuer un point complet sur le fonctionnement du périscolaire.

L'ensemble des personnes concernées par ce service (directrice et enseignantes, élus dont les membres de la commission affaires scolaires, personnel communal) était présent afin d'échanger sur les besoins et problèmes rencontrés et de définir les actions correctives.

La directrice de l'école a présenté un diaporama portant sur les outils adaptés au contexte périscolaire et scolaire, notamment en matière de communication, d'organisation et de gestion de situations délicates. Cette présentation a été jugée très pertinente et a permis de poser des bases communes pour améliorer les pratiques.

A la suite de cette réunion, des décisions ont été prises et des actions mises en place dès le vendredi suivant :

- un cahier de liaison a été ouvert à l'attention des familles, disponible au périscolaire, permettant un échange officiel entre les familles et le service périscolaire ; il permet aux parents de mentionner une remarque, une inquiétude, un besoin particulier concernant leur enfant pendant le temps périscolaire ;
- Un courrier d'informations a été adressé aux familles, afin de les informer de l'écoute et de l'attention portées par la mairie sur le service périscolaire, de la disponibilité des élus pour recevoir les familles, répondre aux questions et remarques ;
- La mise en place dès le lundi 8 décembre d'une nouvelle organisation pendant la pause méridienne, visant à renforcer la surveillance des enfants (cette nouvelle organisation a également été annoncée aux familles par un courrier).

Dorénavant, le temps de déjeuner se déroule en un seul et unique service de la manière suivante : dès 12h, les maternelles entrent en premier dans la salle de cantine pour permettre un accueil plus calme, les autres élèves entrent ensuite de manière échelonnée. Grands et petits se retrouvent aux mêmes tables pour favoriser l'entraide et le respect des règles. A 12h40, les maternelles quittent la cantine pour se rendre dans la salle de repos, pour le temps de la sieste, tandis que les élèves plus grands vont dans la cour. De 12h45 à 13h20, 3 agents communaux sont entièrement dédiés à la surveillance de la cour, jusqu'à la reprise du temps scolaire par les enseignantes ; l'objectif étant de renforcer la surveillance et assurer un encadrement plus nombreux et donc plus attentif auprès des enfants.

Un suivi de ces mesures sera réalisé afin d'ajuster cette nouvelle organisation si nécessaire dans les semaines à venir.

#### **PROJET DE CREATION D'UNE MAM**

Un courrier a été reçu à la mairie émanant de 3 soignantes et mamans qui, souhaitant changer d'orientation professionnelle, ont un projet de création d'une MAM. Elles sont à la recherche d'un local répondant aux normes nécessaires à l'accueil de jeunes enfants en termes d'accessibilité et de sécurité. La commune n'a pas de local disponible à leur proposer, uniquement des terrains viabilisés.

#### **PLUIH**

M. le Maire fait le compte-rendu de l'avancement du PLUIH et des principes de répartition des participations communales qui ont été présentés à la conférence des Maires, organisée par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, le 27 novembre dernier.

Le coût prévisionnel du PLUIH est estimé à 270 000 € sur 4 ans, avec une clause de revoyure en 4<sup>ème</sup> année selon le coût réel des marchés. Compte-tenu de la subvention de l'Etat, le coût estimé restant à répartir entre les 25 communes est de 208 475 €. La répartition tient compte du nombre d'habitants et de la surface du territoire de chaque commune ; la part pour la commune est ainsi évaluée à 4 866 € lissée sur 4 ans.

## **NOUVELLE DIRECTION DEPARTEMENTALE DU SDIS** (projet présenté à la Conférence des Maires du 27/11)

Le bâtiment de la direction départementale du SDIS est ancien et la direction est aujourd’hui inadaptée au volume d’interventions à traiter et aux moyens nécessaires pour assurer la sécurité de la population. Le projet de nouvelle direction départementale du SDIS avec un plan pluriannuel d’investissement qui s’élève à 100 M€ sur les 5 ans à venir, doit être financé à hauteur de 30M€ par le bloc communal. Le SDIS étant une compétence des EPCI ; ce financement dépend donc du budget des intercommunalités ; il reste à savoir quelle participation sera demandée à chaque commune dans les 5 ou 10 prochaines années.

## **PROJET DE SIGNALTIQUE TOURISME SUR LE PARKING DE LA RD 398 TER**

Ce projet vise à créer un vrai départ vers les activités de pleine nature dans la forêt de Mervent : circuits pédestres, circuits VTT par une meilleure signalisation des points de départ et en facilitant le stationnement des véhicules sur le parking.

Une réunion le 6 novembre 2025 avec Mme Valérie NICOLAS de l’Office de tourisme, a permis de définir les étapes pour la réalisation de ce projet :

- Renforcer la signalétique dans le bourg pour indiquer le parking et à Fourchaud, pour améliorer la visibilité de l’entrée du parking,
- Rationaliser les points de départ des différents circuits,
- A plus long terme, installer sur le parking, un panneau d’informations touristiques présentant les différents circuits proposés.

## **ASSOCIATION VENDEENNE DES PELERINS DE SAINT JACQUES VENDEE COMPOSTELLE – MONT SAINT MICHEL**

La plantation de 6 arbres fruitiers a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2025, des plaquettes informatives ont été apposées sur ou à proximité de chaque arbre. Il est à noter que cette manifestation a été relayée dans la presse.

A côté du lavoir de Bourseguin et/ou du Chemin de la Combe, une table pourrait être installée pour permettre une halte aux marcheurs.

## **RESEAU DES BIBLIOTHEQUES**

Le Contrat Territoire de Lecture 2023-2025 dresse son bilan : l’objectif principal était de structurer un réseau de lecture publique en assurant une équité de service pour tous les habitants sur le territoire de la Communauté de Communes. On compte 929 inscriptions supplémentaires dans les différentes bibliothèques de la Communauté de Communes, depuis le début de la mise en réseau. Au total, 10% de la population du Pays de Fontenay-Vendée adhère à une bibliothèque ; la moyenne en Vendée est de 19% de la population, cet écart est peut-être dû à une plus faible amplitude des ouvertures des bibliothèques du réseau.

La bibliothèque de Bourneau, animée uniquement par des bénévoles, est partenaire de ce réseau. Pour sa promotion, il est notamment proposé de donner une carte d’adhésion dans le kit de bienvenue offerts aux nouveaux arrivants sur la commune, accompagnée d’un flyer expliquant son fonctionnement et ses horaires d’ouverture.

Dans le cadre des animations qu’elle organise, la bibliothèque a reçu une proposition de convention avec ValiZtoire pour des séances de lecture à voix haute. Mme Isabelle BAUDOUIN, l’animatrice et lectrice, vient réaliser ces séances dans le cadre d’une convention signée avec la mairie. Un 1<sup>er</sup> essai réussi a eu lieu en novembre, la bibliothèque souhaite proposer un programme sur 2026. Le Conseil émet un avis favorable à la signature de cette convention.

## **COMMUNICATION**

Mme Hélène PAGENAUD informe que le bulletin municipal sera finalement en 40 pages.

Sa diffusion est prévue comme les années précédentes, dans la période des fêtes de fin d’année.

## **VŒUX DU MAIRE**

Cette cérémonie aura lieu le samedi 17 janvier 2026, à la salle polyvalente.

Elle est ouverte à tous les habitants de la commune ; l’information sera diffusée prochainement sur le site et Intramuros.

La logistique de préparation est lancée.

## **FOYER DES JEUNES**

Un nouveau Conseil d'administration a été élu, composé de Mme MORTEAU Julie, présidente, de Mme PUAUD Anne, secrétaire et de Mme MARGOT Cécilia, trésorière.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Problème d'absence d'éclairage public sur plusieurs rues à Bourseguin : la 1<sup>ère</sup> intervention n'a pas remédié durablement au problème. Il semble qu'un manque de puissance électrique des installations soit à l'origine du problème. Une 2<sup>ème</sup> intervention est prévue.
- Maintenance de l'éclairage public par le SYDEV : intervention prévue le 17/12/2025, les projecteurs du stade de foot doivent révisés au cours de cette intervention.
- L'opération avec VALDEFIS, d'abattage et valorisation de bois près de ruisseaux est terminée ; la vente estimée à 693 € s'élève finalement à 1 760 €.

## **Prochaines réunions de conseil en 2026 :**

- **jeudi 22 janvier**
- **jeudi 12 février**

à 20h00 à la Mairie.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 heures 50.

Fait à BOURNEAU, le 22 décembre 2025

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "GUIGNARD", is placed over the emblem.

Gérard GUIGNARD